



## Vente d'un bien immobilier

Par **caroline**, le **12/11/2009** à **11:59**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement en indivision qu j'ai acheté à crédit en 1992 avec mon ex concubin qui m'a quitté une fois le crédit m'avait été accordé que j'ai moi-même payé en totalité (bien sûr, pour me rassurer, il s'est porté caution et figure sur le contrat de vente à 50%).

Il l'a déjà procédé de la même manière avec d'autres personnes. C'est une sorte d'escroquerie.

J vous informe au moment de contracter le crédit, Monsieur n'avait pas de compte bancaire. Tout était à mon nom, j'ai même utilisé mon PEL comme apport.

Au jour d'aujourd'hui, je n'arrête de financer cet appartement que je n'occupe pas, il est vide, j'ai les charges de copropriétés, la taxe foncière et la taxe d'habitation que je continue à régler.

Récemment, j'ai eu un dégât des eaux qui m'a endommagé ma salle de bains et ma cuisine, il faut que je m'en occupe bien sûr. Quant à mon ex concubin, il ne donne pas signe de vie, il ne s'inquiète pas du tout.

Ma question est la suivante: j'ai envie de vendre mon appartement mais comme c'est moi qui l'ai financé entièrement (avec des preuves à l'appui), pourrais-je récupérer mon argent ou at-il droit à la moitié ?

Je vous remercie d'avance pour vos conseils.  
Caroline